

# Réutilisation des informations publiques

## > Introduction : les textes et leurs origines

- Le potentiel du marché de l'information publique
- Les acquis de la nouvelle loi
- Les questions toujours d'actualité

## > Conclusion : la nécessité des actions de sensibilisation

---

# Textes communautaires et français

1989. Lignes directrices pour améliorer la synergie entre secteurs public et privé sur le marché de l'information

1992. Commercialisation des données publiques, rapport Ph. Gaudrat

1994. Circulaire relative à la diffusion des données publiques (dite Balladur)

1997. Diffusion des données publiques et marché de l'information, rapport P. Soubie

1998. Livre vert sur l'information émanant du secteur public dans la société de l'information

1999. Des moyens nouveaux au service de la diffusion des données publiques, rapport Mandelkern

2003. Directive du Parlement européen et du Conseil

2005. Ordonnance et décret

2006. Circulaire du Premier Ministre

# Les textes communautaire et français

> Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public

---

# Les textes communautaire et français

- > Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public
  - > Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 (JORF du 7 juin 2005) et décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 (JORF du 31 décembre 2005), relatifs à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.
  - > Modification de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.
-

# Les textes communautaire et français

- > Directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public
  - > Ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 (JORF du 7 juin 2005) et décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 (JORF du 31 décembre 2005), relatifs à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques.
  - > Modification de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.
  - > Circulaire du Premier ministre n°5156/SG du 29 mai 2006. Réforme des dispositions régissant l'accès aux documents administratifs et institution d'un droit de réutilisation des informations publiques
-

# Le potentiel du marché de l'information publique

## > Évaluation anglaise

Office of fair trading

« The commercial use of public information (CUPI) », décembre 2006

[www.oft.gov.uk/advice\\_and\\_\\_ressources/ressource\\_base](http://www.oft.gov.uk/advice_and__ressources/ressource_base)

Revenus actuels issus de l'information publique : 870 M€ / an

Limites à la réutilisation :

prix de vente trop élevé : 30 M€ / an

restriction d'accès : 206 M€ / an

information non accessible : 529 M€ / an

765 M€ / an + 88%

1,635 Md € / an

---

# Le potentiel du marché de l'information publique

> Évaluation anglaise (en M€)

		Revenus actuels	Prix trop élevés	Restrictions d'accès	Non accessible	Total
Établissements publics		736	30	147		913
Administrations		30				30
Autres (info peu diffusées)		104		59	529	692
Total		870	30	206	529	1 635
		870		765 (+88%)		1 635

Source : [www.](http://www.)

---

# Le potentiel du marché de l'information publique

## > Évaluation française (en €)

Étude SERDA ARCHIMAG « L'information électronique professionnelle en France : le marché 2006 et les tendances » [www.archimag.com](http://www.archimag.com)

	CA 2005	% Info. publique	CA Info. publique
Info. financière	271 044 412	50	135 500 000
Info. presse	233 642 334	0	0
Info. juridique	185 807 751	100	185 800 000
Info. sci. tech. med.	147 524 176	100	147 500 000
Info. solvabilité	111 917 740	100	111 900 000
Info. multisectorielle	110 815 363	50	55 400 000
Info. images	94 365 611	0	0
Info. marketing	82 732 000	50	41 400 000
Info. économique	75 909 655	50	37 900 000
Info. propriété ind.	22 121 732	100	22 100 000
<b>Total</b>	<b>1 335 880 774</b>		<b>737 500 000</b>

**737,5 M€ x 88% = 649 M€**

**total général info. publique : 1,386 Md€**

# Les acquis de la nouvelle loi

- > **Le principe général de réutilisation**
  - > **Des licences types pour préciser les conditions de réutilisation**
  - > **Des répertoires des principales informations disponibles**
  - > **La nomination du responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**
  - > **Les conditions de tarification**
  - > **L'interdiction d'un droit d'exclusivité**
-

# Les questions toujours d'actualité

- > La définition des informations publiques
  - > La propriété intellectuelle et la tarification
  - > Le délai de réponse à une demande de licence
  - > Le traitement des données à caractère personnel
  - > La mise en œuvre des textes
-

# La nécessité des actions de sensibilisation

- > **Peu de licences types**
  - > **Pas de répertoire des informations disponibles**
  - > **Un trentaine de responsables nommés**
  - > **Nécessité d'action des associations professionnelles et des organismes publics**
-